



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 43099

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des éleveurs de viande bovine de la Loire-Atlantique et de l'ensemble de la filière qui subissent les conséquences désastreuses de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le dispositif qu'entend prendre l'Etat pour compléter les aides de la Communauté européenne pour assurer la pérennité de ce secteur essentiel pour l'activité régionale, notamment pour les éleveurs spécialisés.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise liée à l'ESB, toutes les ressources de la réglementation et de la négociation ont été mises en œuvre, sous l'impulsion constante de la France, pour faire face à la situation. En juillet dernier, le conseil des ministres de l'agriculture a décidé de consacrer 850 millions d'euros à l'augmentation des deux primes à l'élevage, PMTVA et PSBM, et à une aide exceptionnelle équivalente pour les bovins mâles non primes. Avec près d'un quart de ces crédits, soit 1,4 milliard de francs, la France a été le principal bénéficiaire de cette mesure exceptionnelle. Elle a, de plus, complété ce dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis au niveau départemental, en étroite concertation avec la profession agricole. Dans ce cadre, la Loire-Atlantique a bénéficié d'une dotation de 11,252 millions de francs. Concernant le soutien au marché, l'intervention publique a été ouverte en urgence dès le mois d'avril et dans des conditions dérogatoires afin d'y donner accès aux animaux les plus lourds, normalement exclus du champ de ces opérations. Par ailleurs, un mécanisme d'intervention adapté aux animaux maigres (broutards) a été mis en place dès le 30 août, soit au tout début de la campagne de commercialisation. Il a, depuis, été ajusté pour tenir compte des spécificités de la production française. Enfin, les restitutions à l'exportation ont été relevées pour tous les produits bovins et une opération de stockage privé de viande de veau a été mise en place d'avril à juillet. Fin octobre, lors du conseil Agriculture, la France a réussi à obtenir une seconde revalorisation exceptionnelle du soutien au revenu des éleveurs de bovins. Ainsi, un montant global de 500 millions d'euros a été reparté entre les États membres pour permettre la mise en œuvre de mesures additionnelles. A nouveau, avec près d'un quart des crédits communautaires mobilisés, la France bénéficie le plus largement de ce soutien complémentaire, soit près de 770 millions de francs. En outre, le Gouvernement a décidé de compléter cet effort par une aide nationale supplémentaire permettant de porter à 1 milliard de francs le soutien exceptionnel consenti cet automne à l'élevage français toujours durement touché par la crise qui perdure. Enfin au-delà des différentes mesures conjoncturelles imposées par l'urgence, il paraît nécessaire d'envisager des mesures de nature plus structurelles pour l'avenir du secteur bovin, car la crise actuelle a révélé des déséquilibres de fond entre l'offre et la demande. A cette fin, le Gouvernement a confié à un groupe de réflexion stratégique la mission de définir les aménagements que réclame l'avenir de la filière bovine. Sur la base de ces travaux, la France a demandé et obtenu qu'une réforme de l'organisation commune de marché de la viande bovine soit mise en œuvre au plus vite au niveau des instances communautaires. Les mesures adoptées fin octobre vont dans le sens des grands axes qui ont été tracés par le Gouvernement. Il faudra donc poursuivre sans délai ce chantier fondamental pour l'avenir des élevages et de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43099

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5005

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6284